



Créateur de matériaux composites souples innovants

Paris le, 21 mai 2014

### **SERGEFERRARI GROUP ANNONCE L'ENREGISTREMENT DE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'EURONEXT PARIS**

SergeFerrari Group annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.14-032 en date du 20 mai 2014.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de la société SergeFerrari Group sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous réserve des conditions de marché et de l'accord des autorités de marché.

### **CRÉATEUR DE MATÉRIAUX COMPOSITES SOUPLES INNOVANTS**

Société familiale créée en 1973, Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples innovants livrés sous forme de bobines et utilisés par des industriels et des professionnels pour des applications très variées.

Présent dans 80 pays, Serge Ferrari occupe une position de leader technologique international sur un marché mondial estimé par le Groupe à 3,1 milliards d'euros. Les caractéristiques uniques de ses produits sont mises en œuvre dans 3 secteurs d'applications :

- les **matériaux composites innovants pour l'architecture** : toitures tendues composites, protection solaire et façades micro-climatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture ;
- les **matériaux composites de spécialités pour les professionnels** : structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bio-énergies et sécurité, communication visuelle ;
- les **toiles composites innovantes « consumers »** : mobilier indoor et outdoor, yachting, protection solaire.

L'un des avantages concurrentiels majeurs de Serge Ferrari repose sur sa technologie différenciante, le Précontraint<sup>®</sup>, et ses savoir-faire propriétaires : ils confèrent aux matériaux des propriétés uniques, en termes de résistance, de stabilité dimensionnelle et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces avantages déterminants ont permis à Serge Ferrari d'occuper une place de premier plan au niveau mondial.

Ne pas diffuser, distribuer ou publier, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon





## UN GROUPE INTERNATIONAL AUX AMBITIONS DE CROISSANCE FORTES

En 2013, Serge Ferrari a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 139,6 M€ dont 75% hors de France et comptait 585 collaborateurs au 31 décembre 2013. Avec quatre filiales aux Etats-Unis, au Japon, à Hong Kong et au Brésil, cinq bureaux de représentation en Espagne, Turquie, Chine, Singapour et Dubaï, Serge Ferrari s'appuie également sur un réseau solide de plus de 100 distributeurs à travers le monde.

Groupe industriel et innovant, Serge Ferrari a pour ambition d'accroître sa présence internationale pour devenir l'acteur de référence au niveau mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application.

Technologies propriétaires, expertises industrielles intégrées, force de la marque Serge Ferrari, largeur de la gamme, qualité des produits et des services et respect de l'environnement sont autant d'atouts majeurs dont dispose le Groupe Serge Ferrari pour poursuivre son développement, avec notamment :

- **Une maîtrise de la totalité de la chaîne de valeur et une intégration verticale.** De l'innovation à la formulation des matières premières, de l'engineering des process aux capacités de production, Serge Ferrari couvre toutes les étapes de la fabrication et de la distribution des matériaux composites souples.
- **Une gamme de produits innovants parmi la plus large du marché et une capacité d'innovation ré pondant à une demande en pleine évolution.** Serge Ferrari investit chaque année en moyenne 4,5 M€ dans la R&D. Un département de 28 experts travaille sur 4 axes de recherche principaux : les matériaux, les formulations, les process industriels et les nouvelles applications, s'ouvrant ainsi de nouveaux marchés potentiels.
- **Une prise en compte du développement durable.** Très tôt, le Groupe s'est impliqué dans le respect de son environnement et s'est attaché à limiter son empreinte environnementale. Serge Ferrari est le seul acteur mondial à pouvoir proposer sa propre prestation associée de recyclage de matériaux composites, qui permet de produire des matières premières de 2<sup>ème</sup> génération de haute qualité.

Fort de cette stratégie, Serge Ferrari se donne pour objectif de réaliser en 2018, un chiffre d'affaires de 215 M€ dont 40% hors d'Europe, et de dégager une marge d'EBITDA ajusté représentant 15% de son chiffre d'affaires.

## MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Des exemplaires du document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I.14-032 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Serge Ferrari et sur les sites Internet de Serge Ferrari ([www.sergeferraribourse.com](http://www.sergeferraribourse.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'AMF.

Retrouvez toutes les informations sur [www.sergeferrari.com](http://www.sergeferrari.com)





## CONTACT SERGE FERRARI

Philippe Brun  
Directeur Général Délégué Finances  
[investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com)

## CONTACT INVESTISSEURS/PRESSE

Amalia Naveira/Marie-Claude Triquet  
Actus Lyon  
Tél. : 00 33 4 72 18 04 93  
[anaveira@actus.fr](mailto:anaveira@actus.fr)/[mctriquet@actus.fr](mailto:mctriquet@actus.fr)

## A propos de Serge Ferrari

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples éco-responsables de haute technicité sur un marché mondial estimé à environ 3,1 Md€. Les caractéristiques uniques de ces produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux enjeux techniques de trois domaines : l'architecture, les spécialités pour les professionnels et les toiles composites consumers. Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint® et les savoir-faire industriels associés propriétaires. Le Groupe dispose de trois sites de production : deux en France et un en Suisse. Serge Ferrari est présent dans 80 pays avec quatre filiales (USA, Japon, Hong Kong, Brésil), 5 bureaux de représentation (Espagne, Turquie, Chine, Singapour, Dubaï) et un réseau de plus de 100 distributeurs. A fin 2013, Serge Ferrari affiche un chiffre d'affaires consolidé de 139,6 M€, dont plus de 75% est réalisé hors France, et compte 585 collaborateurs.





## Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Serge Ferrari Group dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Serge Ferrari Group aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières Serge Ferrari Group ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de Serge Ferrari Group n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Serge Ferrari Group n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'«Ordonnance») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

